

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Vendredi 14 octobre 2016 à 20 heures**

**Etaient présents** : ESPANET Martine, Maire, OKROGLIC Dominique, 1ère Adjointe, DISSET Jean-Marie, 2<sup>ème</sup> Adjoint, JOURDIN Daniel, 3<sup>ème</sup> Adjoint, BOURRELY Paul, CALCAVINO Max - MANGIAPAN Hubert,- SEWERYN Coralie - TARQUIN Robert – TEISSIER Anne, Conseillers Municipaux.

### **Pouvoirs :**

Madame BARDIN Régine pouvoir à Madame OKROGLIC Dominique  
Monsieur RAMEL Loïc pouvoir à Madame TEISSIER Anne

### **Absents et excusés :**

Madame PERROT-BOYER Nathalie  
Monsieur ADAMEK Gilles.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur DISSET Jean-Marie.

=====  
La séance est déclarée ouverte à 20 h 00, sous la présidence de Martine ESPANET, Maire.

### **Ordre du jour du Conseil Municipal.**

- Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 29 août 2016,
- Décision modificative n° 3 au budget général : rétrocession d'une concession au cimetière communal – remboursement ;
- Renouvellement du marché de déneigement prestations de déneigement RD 609 ;
- Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) ;
- Eglise de Saint-Pons : étude et rénovation de tableaux ;
- Contrats d'assurances de la Commune ;
- Questions diverses.

### **1/ - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2016**

Mme le Maire rappelle les points abordés lors du dernier Conseil Municipal et invite l'assemblée à approuver son compte-rendu.

M. Jean-Marie DISSET demande des précisions à Mme le Maire sur l'état des caveaux à ce jour, suite au constat de la présence d'eau de pluie à l'intérieur de certains et qu'en est-il de l'intervention de l'entreprise qui a été chargée de la réfection desdits caveaux ?

Mme le Maire fait savoir que l'entreprise Eiffage a mandaté la société Strandal pour intervenir au cimetière de Saint-Pons, mais que cette dernière a fait savoir à deux reprises qu'elle ne pouvait se déplacer.

Les Conseillers Municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal, n'ayant aucune autre remarque à formuler, approuvent ledit compte-rendu.

## **2/ - Décision modificative n° 3 – Budget général.**

Mme le Maire précise que par arrêté n° 30 du 2 septembre 2016 la concession funéraire de la famille **ADAMEK** a été rétrocédée à la Commune au prix de **406,67 €**.

Afin de pouvoir procéder au remboursement de la somme susvisée à la famille **ADAMEK**, il convient de prendre une décision modificative au budget général.

**Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la DM n° 3 au budget général, telle que présentée ci-dessus.**

Monsieur Robert **TARQUIN** entre en séance du Conseil Municipal à 20h15.

## **3/ - Prestations de déneigement sur les routes départementales : RD 609.**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune assure pour le compte du Conseil Départemental le déneigement de la RD 609 pour la desserte du hameau de La Frache, à partir du carrefour des 4 chemins.

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence a fait parvenir par courrier du 21 septembre, le nouveau marché de déneigement qu'il convient de signer pour les quatre ans à venir, à compter de la viabilité hivernale 2016/2017.

Mme le Maire rappelle que la Commune perçoit en contrepartie de cette prestation de déneigement un terme fixe et un terme kilométrique. Les prix sont révisibles annuellement à partir de la deuxième période de déneigement.

Après examen du nouveau marché, M. Daniel **JOURDIN** a constaté que les prix pratiqués et proposés à la Commune étaient en baisse. Ce dernier a donc pris attache auprès du Conseil Départemental pour y recueillir des explications. Il en ressort que le Conseil Départemental a procédé à l'harmonisation de l'ensemble des contrats de prestations de déneigement du département et à ce titre le terme fixe H.T de la commune a baissé de **- 1.07 %** et le terme kilométrique de **-26 %**.

Terme kilométrique : **17 € H.T** le km au lieu de **49 € H.T** l'itinéraire dans le marché précédent.

Terme fixe : **1855 € H.T** contre **1875 € H.T** dans le marché précédent.

Un débat s'instaure au sein l'assemblée et des Conseillers Municipaux contestent cette décision unilatérale portant sur la baisse de la rémunération de la Commune.

M. Max **CALCAVINO** tient cependant à souligner que la signature de ce marché est cependant bénéfique pour la Commune : économie d'achat d'une lame de déneigement – d'une barre d'usure et de chaînes pour l'engin affecté au déneigement.

M. Daniel **JOURDIN** dit que sur le principe le Conseil Municipal doit accepter le renouvellement dudit marché et que les conditions de rétributions peuvent cependant être contestées par courrier adressé au Département.

***Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme Le Maire à signer le nouveau marché pour une durée de 4 années aux conditions ci-dessus et lui demande d'obtenir auprès du Conseil Départemental des précisions sur le mode de calcul utilisé dans le cadre de l'harmonisation des contrats concernant les prestations de déneigement.***

#### **4/ - Adoption du Rapport sur Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPOS) 201**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et doit faire l'objet d'une délibération.

En l'absence de Mme Régine **BARDIN**, Mme Dominique **OKROGLIC** présente le rapport 2015 :

Durée de l'affermage jusqu'en juin **2021**.

Nombre d'habitants de la commune : **756** contre 800 en 2014.

Nombre d'abonnés en 2015 : **452** contre 442 en 2014.

Consommation moyenne / abonné : **107,74 m3** en 2015 contre 119,21 m3 en 2014

Prélèvements : 100% eaux souterraines

En 2015 : **76340 m3** contre 80759 m3 en 2014. Il est remarqué une baisse sur toutes les sources de - 4,4 % au Génie à - 38,6 % aux Adoux.

Eau consommée : **48698 m3**.

Eau consommée autorisée : **49987 m3**.

Pertes de **27954 m3**

Volume des ventes : abonnés **49794 m3** en 2015 contre 52691 m3 en 2014 soit - 7.6 %. On remarque une baisse de la consommation sur une longue période.

Les réseaux : **19,23 km** en 2015 contre 19.25 km en 2014.

Facture en 2015 : **281,88 €** et en 2016 : 244.54 €. On remarque une diminution de la facture de 120 m3 due principalement à l'erreur de tarification du montant prélevé par l'Agence de l'Eau (on passe de **41,52 €** à **8,06 €** en 2016). Cette erreur a fait l'objet d'une réduction qui a été portée sur les factures reçues cette année par les abonnés.

Les recettes de Véolia : **115 149 €** contre 107 379 € en 2014. Cette augmentation est liée à l'erreur de l'Agence de l'Eau.

Indicateurs de performance sur la qualité de l'eau : **14** analyses microbiologiques et **14** physico-chimiques réalisées par l'ARS. Conformité **100%**.

Analyses faites par Véolia : **95** microbiologiques et **31** physico-chimiques en 2015 contre 78 et 20 en 2014, ce qui explique en partie l'augmentation du coût des analyses + **153,29 %** mais qui ne peut expliquer cette énorme augmentation. Des précisions doivent être sollicitées auprès de Véolia Eau concernant cette forte augmentation des analyses.

Rendement du réseau : volume vendu / volume mis en distribution : **62,5 %** contre **64,1 %** en 2014.

Renouvellement du réseau : **0,82 km** en 5 ans.

*Après exposé, le Conseil Municipal 10 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable 2105.*

#### **5/ - Eglise de Saint-Pons : étude et rénovation de tableaux.**

Mme le Maire propose aux Conseillers Municipaux une visite commentée concernant les travaux actuellement effectués dans le chœur de l'église par l'entreprise SINOPIA dans le cadre du lot n° 2 : Décors peints. Cette visite est programmée pour le mercredi 16 novembre 2016 à 19h30.

Il est par ailleurs précisé qu'une consultation a été lancée auprès de 3 ateliers pour le traitement de conservation et la restauration de 5 tableaux de l'église paroissiale. A l'ouverture des plis, il a été constaté une très grande disparité dans les offres de prix, allant de **69 702 €** à **100 112 €**.

Au vu de cet écart de prix, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) envisage d'étendre cette consultation à 2 ateliers supplémentaires.

Mme Dominique **OKROGLIC** dit que les 5 tableaux ne pourront pas être restaurés. Seuls 2 tableaux pourraient l'être ; Saint Sébastien et la Vierge à l'enfant avec Saint-Pons.

Le Conseil Municipal est informé que la DRAC a préprogrammé une enveloppe pour 2017, dans le cadre de la restauration d'au moins 2 tableaux pour une aide financière située entre 40 et 50 % du montant HT de l'opération.

La Commune décide de se rapprocher du Pays SUD, afin d'inscrire ce projet dans le cadre de l'appel à proposition (Conservation, actions culturelles et mise en valeur du patrimoine rural à petite échelle) programme du Développement Rural FEADER 2014-2020.

Une discussion a lieu au sein du Conseil Municipal portant sur les fonctions des représentants de la commission municipale « Culture / Patrimoine ».

Des délégués font savoir que cette commission ne s'est jamais réunie depuis le début du mandat et n'est pas conviée actuellement aux réunions concernant les travaux de l'église paroissiale.

Mme Dominique **OKROGLIC** propose que cette commission prenne en charge, le dossier concernant le projet de restauration des tableaux.

M. Jean-Marie **DISSET**, délégué auprès de cette commission dit qu'il préfère ne plus faire partie de ladite commission. M. Robert **TARQUIN** se propose de lui succéder.

#### 6/ - **Contrats d'assurances de la Commune.**

Mme le Maire dit que la commission des finances a étudié l'ensemble des offres de prix concernant les différents contrats d'assurances proposés et rappelle que la Commune est actuellement assurée chez GAN assurances.

Les offres de prix ainsi que le contenu des différentes garanties proposées par le Crédit Agricole ont été retenues pour un montant global de **5356 €**.

#### **Prochaines réunions :**

Conseil Municipal le **mercredi 16 novembre 2016 à 19h30**

Commission des travaux et finances le **18 octobre 2016 à 18h30**

Commission Communication le **17 octobre 2016 à 18h30**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **00h45**.

Le Maire,

Martine **ESPANET**.

